



Heritage suite a remariage

Par **philippe77**, le **12/05/2013** à **08:42**

bonjour suite au décès de mon père ma belle mère veut vendre la maison quel achete avec ce dernier .rnle probleme est que je suis né d'une premiere union et que mon père a eu un fils avec cette derniere je voudrais savoir a quoi je peut pretendre sur ma part du fait que celle ci veut vendre pour racheter un autre bien et me mettre a l'ecart du future bien .de plus qui estime la maison a vendre .rnune succession au derniere des vivants a ete faite par le passer est il possible que je refuse la succession si j'estime que le bien est sous estime . rnrn cordialement

Par **amajuris**, le **12/05/2013** à **10:48**

bjr,rnvous êtes héritier réservataire de votre père ce qui signifie que vous avez droit à une part minimale de la succession de votre père.rnvotre belle mère s'il existe une donation au dernier vivant peut avoir la totalité des biens en usufruit.rnvous êtes donc partiellement propriétaire de la maison et il faut l'accord de tous les propriétaires pour vendre le bien donc être d'accord sur le prix.rnvoir ce lien ou consultez un notaire:rn<http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/1030-succession-entre-epoux-les-droits-du-conjoint-survivant>rn